



Ministère des affaires sociales et de la santé  
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social  
Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

*Le Secrétaire général  
des ministères chargés des affaires sociales*

Paris, le 19 Décembre 2013.

*Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité*

## **Communiqué**

Des chiffres récemment publiés par la presse font état de diminutions d'effectifs dans les services territoriaux du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Ces chiffres issus d'un document de travail intermédiaire, ne correspondent pas aux effectifs définitifs des DIRECCTE et méritent d'être précisés et replacés dans leur contexte.

Ces précisions ont été apportées aux représentants du personnel lors du comité technique ministériel du 12 décembre à l'occasion de la présentation du projet de loi de finances 2014.

Afin d'équilibrer les créations d'emploi dans les secteurs prioritaires (éducation, sécurité et justice), le ministère du travail et de l'emploi, comme les autres ministères, verra ses effectifs diminuer en 2014.

L'effort demandé au ministère du travail et de l'emploi s'élève à une réduction de 137 équivalents temps plein, après 140 en 2013, soit une baisse de -1,4% des effectifs, contre -2,5% pour l'ensemble des secteurs ministériels. Cet effort est en outre moindre que celui supporté lors du précédent budget triennal puisqu'il était de plus de 170 par an.

Contrairement aux informations diffusées, l'effort de réduction porte plus que proportionnellement sur les directions d'administration centrale et singulièrement sur celles en charge des fonctions supports.

Par ailleurs, une partie de cette évolution correspond à des transferts de missions jusqu'ici dévolues aux directions régionales vers l'administration centrale. C'est notamment le cas de la reprise en paie et en gestion administrative de tous les agents qui implique un transfert de 35 emplois à mettre en regard d'environ 60 ETP dévolus aujourd'hui à ces fonctions dans les DIRECCTE.

L'effort de réduction demandé aux services déconcentrés s'élève donc à 117 ETP là où des informations erronées diffusées faisaient état de 208 suppressions.

Enfin, il convient de bien dissocier l'évolution des effectifs ministériels, qui s'inscrit dans un processus interministériel, du projet de réorganisation des services du ministère. Il n'y a pas pour le système d'inspection du travail de baisse d'effectifs liée à la réforme en cours.